



## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 septembre 2022 à 19h

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Madame Sylvie Soubagné, Monsieur Didier Desages, adjoints, Mesdames Annie Dutoit, Josette Gestas, Messieurs Joël Biaut et William Poutays.

Absents excusés: M. Daniel Martin qui a donné procuration à Mme Anne Marie Dutoit, Mme Virginie Sinsou qui a donné procuration à M. Didier Desages, M. Maxime Manent qui a donné procuration à Madame Le Maire, MM. Olivier Charron, Emmanuel Vinet, Mmes Mélanie Aucoin Vacherie, Nathalie Lopes, Muriel Ernest.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubagné.

<b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2022.</b> .....	1
<b>A . DELIBERATIONS</b> .....	1
Affaire n°1 : Augmentation des tarifs- restauration scolaire .....	1
Affaire n°2 : Mise en place du prélèvement automatique .....	2
Affaire n°3 : Risques psycho sociaux – Document unique.....	2
<b>B. POINT TRAVAUX :</b> .....	3
<b>C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :</b> .....	4
<b>E. : Calendrier :</b> .....	5

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2022.

### A . DELIBERATIONS

#### Affaire n°1 : Augmentation des tarifs- restauration scolaire

Le prix actuel du repas à la cantine est de 2.70 € par enfant, le troisième enfant inscrit étant à moitié prix. Le tarif adulte est le double du tarif enfant.

Madame le Maire, suite à l'augmentation des tarifs de Transgourmet, propose une augmentation des tarifs de la cantine, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et valide le prix du repas à 3€ au 01.11.2022

## Affaire n°2 : Mise en place du prélèvement automatique

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune perçoit des recettes au titre du paiement des repas de la restauration scolaire qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Afin de faciliter le règlement de ces prestations, il est proposé au Conseil Municipal d'offrir aux usagers de nouvelles modalités de paiement et de les inviter, s'ils le souhaitent, à payer leur créance mensuelle par prélèvement automatique.

Il sera ainsi proposé à chaque usager qui opterait pour ce moyen de paiement un contrat de prélèvement automatique.

Madame le Maire informe que ce dispositif de prélèvement sur le compte du débiteur :

- est un moyen de paiement adapté aux créances des collectivités locales,
- offre à l'utilisateur la tranquillité d'esprit et d'assurance d'un paiement dans les délais,
- assure des frais financiers à des dates choisies et connues d'avance et permet ainsi une gestion optimisée de la trésorerie.

Il permet aussi pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Pour sa mise en place, un règlement financier sera signé entre la commune et l'utilisateur qui remplira également une autorisation/demande de prélèvement à laquelle il joindra un relevé d'identité bancaire ou postal.

Par ailleurs, les opérations de prélèvements automatiques ne sont pas assujetties à des frais de commission interbancaire.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité

## Affaire n°3 : Risques psycho sociaux – Document unique

Eu égard au caractère obligatoire, l'entreprise ACPR de Bordeaux intervient chaque année sur site afin de diagnostiquer les risques psycho-sociaux et établir le document unique.

Madame le Maire rappelle qu'à ce jour la collectivité est engagée auprès de cette dernière mais que nous pouvons y renoncer si nous trouvons un autre établissement répondant aux mêmes exigences.

Chose faite puisque le centre de gestion de la fonction publique de la Gironde est en mesure de proposer les mêmes services à un tarif plus attractif.

Par conséquent la collectivité peut user de son droit de renonciation pour l'an prochain.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité

## B. POINT TRAVAUX :

B.1 : Démolition de la tribune du stade : nous sommes dans l'attente de la validation par la société de désamiantage

B.2 : Restauration du Monuments aux Morts : le monument fêtera prochainement ses cent ans ;

Les peintures des grilles, mains courantes et balustrade seront assurées par un agent communal. L'entreprise TURANI a été contactée pour le nettoyage des plaques.

Un rafraîchissement des lettres et un rechampissage sont nécessaires ; ce travail demande une formation particulière ; un devis de 4 268€ a été envoyé par Mr VERPOOTE.

Un agent Technique ayant cette compétence, se propose de se consacrer à ce travail.

Validation par le Conseil Municipal.

B.3 : Chaudière du groupe scolaire : à ce jour, la mairie et le musée d'une part et le bloc scolaire d'autre part, sont chauffés par deux chaudières indépendantes. Les deux présentent des signes de défaillance. Une réflexion va devoir être menée sur leur remplacement et/ou raccordement.

B.4 : Travaux de la basilique : Mme Carole Dupuy Le Maréchal s'est engagée à lancer les appels d'offre. Nous sommes dans l'attente de son retour.

Mme le Maire va relancer Mr Leblanc pour le complément de travaux à envisager sur la chapelle de la Sainte Agonie (environ 43 000€).

B.5 : Calvaire : un tilleul est fragilisé à l'entrée du calvaire avec plusieurs branches mortes ; M. Bordes , élagueur, a été contacté et doit venir établir un devis, mardi 13.09 à 9h.

B.6 : Vidéo surveillance : remise en état à Bertric ; la caméra est reliée au téléphone mais pas à l'écran de l'ordinateur. La société APS doit être recontactée. La caméra de l'atelier fonctionne et les vidéos sont conservées 30 jours et sont consultables sur l'écran de l'atelier, notamment pour identifier les personnes effectuant des dépôts sauvages d'ordures.

\*A ce propos, des dépôts réguliers sont faits à Liloy ; il conviendrait que les agents des services techniques fassent le tour de la commune une fois par semaine ; Messieurs Biaut et Poutays les rencontreront demain matin.

Une augmentation du nombre de passages du Sictom aux différents points de tri sélectif, serait souhaitable. Mme le Maire va contacter Mr Lartigau.

B.7 : Mme le Maire a été contactée par M. Farigot pour répondre à l'étude d'une éventuelle mutualisation de marché de maîtrise d'œuvre et/ou travaux pour les voiries communales. Elle a apporté une réponse favorable à la participation de la commune à cette étude.

A cette occasion, il a également été rappelé que nous sommes toujours dans l'attente d'une décision de la CDC concernant une prise en charge du remplacement des batardeaux de la Garonnelle.

B.8 : Madame le Maire va proposer une date pour réunir la Commission travaux un samedi matin de préférence afin de définir des priorités et un échéancier.

Travaux et aménagements à prévoir : huisseries du groupe scolaire, éclairage public (remplacer les ampoules actuelles par des Led et gestion de la consommation énergétique), projet de sécurisation du bourg.

## C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

\*C.1 : Le 24.10.22 aura lieu la cinquième édition des « Rencontres musicales autour du piano », organisée par Jean Dubosc de l'association CAMUS. La location du piano et son acheminement jusqu'à la salle culturelle ont subi une augmentation considérable. Une aide financière est demandée à la municipalité ; le CM valide une subvention supplémentaire de 500 €.

Des rafraîchissements et petite restauration seront proposés par « Le comptoir de Suzette ».

\*C.2 : Octobre Rose, 15 et 16 octobre à Verdélais : Mme Gestas fait le point sur l'avancée de l'organisation entre les différentes associations participant à cet événement (CVLV, Lucozart) et fait part des moments forts du week-end ( tombola, reportage, vernissage, bal, vente de pâtisseries...)

A cette occasion, la Mairie met à disposition la salle culturelle, prend en charge la préparation de l'apéritif (contenants et contenus) qui sera proposé lors du vernissage organisé par Lucozart ; il sera demandé à l'équipe de restauration du groupe scolaire, de préparer des quiches et pizzas.

Des urnes pour recueillir les dons seront distribuées chez les commerçants par Mme Gestas, les flyers seront imprimés par la Mairie.

La guirlande, prévue pour cette manifestation, sera accrochée fin septembre par nos agents techniques.

Les nœuds et ballons ont été commandés par la Mairie et réceptionnés.

Pour la tombola, la Mairie fera don de « deux colis gourmands ».

Octobre Rose à Malagar : M. Desages rappelle qu'une marche et une course sont organisées le 23 octobre et passeront par Verdélais. Un arrêté doit être pris pour bloquer la circulation entre 9h30 et 13h. Mme Julie Chabrier, responsable de Malagar, est à la recherche de 5 bénévoles pour aider à l'organisation.

\*C.3 : City stade : le pourtour du city stade est quasiment terminé ; il reste à poser la main courante.

M. Charron doit rencontrer le charpentier pour faire le point sur l'état du cabanon, afin de sécuriser le site.

Les abords du city stade vont être nettoyés.

Mr Desages souhaite que l'école et le CVLV soient prioritaires sur certains horaires, pour l'utilisation de la structure. Le Conseil municipal approuve. Un règlement intérieur sera rédigé et une planification des jours et créneaux horaires réservés à l'école et au CVLV sera mise en place.

\*L'inauguration du city stade est à prévoir, en fonction des disponibilités des élus et des organismes financeurs.

\*C.4 : Toilettes publiques : Mme Soubagné évoque l'état déplorable des sanitaires publics.

Des renseignements ont été pris par Mme le Maire, auprès de la Mairie de Saint-Maixant, qui possède des toilettes « autonettoyantes ». La société SAGELEC pourrait intervenir et faire une étude sur la faisabilité de conserver les murs actuels des toilettes et d'y insérer « des cabines autonettoyantes » (coût environ 20 000€).

\*C.5 : M. Desages rappelle qu'une rencontre est à organiser entre le nouveau bureau de l'association sportive de football, les trois maires concernés et les trois adjoints aux sports.

\*C.6 : Le marché des producteurs a remporté un franc succès.

\*C.7 : La résidence seniors services peine à se remplir ; M. Bruneteau a fait part d'une affectation provisoire des lieux, en appartements-hôtel.

\*C.8 : L'entreprise de lavage de bouteilles en cours d'installation dans les locaux de l'ancienne usine Perrier est en attente de la livraison de ses machines pour débiter. M. Algayon, propriétaire des lieux, a évoqué l'étude de la remise en service de la source Saint Roch.

\*C.9 : Mme Soubaigné propose d'arrêter une date pour le repas annuel des aînés (sont conviés les administrés à partir de 65 ans) : la date du 15 janvier 2023 est retenue ; le conseil municipal valide la venue de l'orchestre J-L VINCENT pour l'animation et le traiteur ROUSSEAU pour le déjeuner, sous réserve de la disponibilité de chacun. Mme Soubaigné s'occupe de l'organisation.

\*D. : Madame le Maire s'adresse aux administrés présents et rappelle les formalités attendues en Mairie afin qu'ils puissent intervenir.

Les administrés habitant Chemin de Pomirolo, sont venus rappeler que leur fossé, à cheval sur Verdelaïs et Saint-Maixant, était toujours bouché et attendent une intervention de la commune.

## E. : Calendrier :

Fête du village : 9,10 et 11 septembre.

Octobre Rose : 15 et 16 octobre

Prochain Conseil Municipal : jeudi 13 octobre 2022

La séance est levée à 22h30